

عن أبي هريرة رضي الله عنه أَنَّ العباسَ رضي الله
عنه وسمَ بغيراً في وجهه فقال له رسولُ الله صلى الله
عليه وسلم : فهلاً في عظمٍ غيرِ الوجهِ !
فقال العباس رضي الله عنه : والذي بعثك بالحقِّ !
لا أَسِمُ بغيراً إلَّا في آخرِ عظمٍ منه
فكان يسمُ في الجاعرتينِ



D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée) :
Al 'Abbas (qu'Allah l'agrée) a tatoué le
museau d'un chameau. (*)

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son
salut soient sur lui) a dit: « Ne pouvais-tu



pas le faire sur une partie de son corps autre que le museau ?! ».

Al 'Abbas (qu'Allah l'agrée) a dit : Je jure par Celui qui t'a envoyé avec la vérité !

Dorénavant, je ne tatouerai plus de chameau que sur la dernière partie de son corps.

Alors il tatouait les chameaux au niveau du postérieur.

(Rapporté par Al Bazzar et authentifié par l'imam Ibn Hajar dans Moukhtasar Zawaid Al Bazzar n°1759)

Jugement : authentifié par l'imam Ibn Hajar dans Moukhtasar Zawaid Al Bazzar n°1759 (Ibn Hajar)